

RAPPORT

sur les travaux de la Commission en 1998

Monsieur le Ministre,

Les réunions statutaires ont eu lieu les 26 janvier, 25 mai et 26 octobre 1998 dans les locaux du Palais des Académies à Bruxelles. Il y a eu huit réunions de section, une séance plénière le 26 janvier, un colloque à Anvers le 18 avril et une réunion du bureau le 26 octobre.

Communications faites à la séance plénière :

J.-J. MICHEL : *Premières observations sur le suffixe -inium en toponymie.*

C'est l'étude du nom de Thuin qui, pour la première fois a attiré mon attention sur le suffixe *-inium* lequel m'est d'emblée apparu comme caractéristique de l'ouest de la Wallonie et du nord de la France.

1. On observera, au préalable, que le suffixe *-inium*, déjà complexe (= **in-ius*), constitue l'intermédiaire obligé entre le gaulois *-acus* et le suffixe roman *-iniacas*, qui paraît bien signaler le domaine franc au IV^e et au V^e siècle. M. Gysseling (*Woord*, p. 1112) admet au surplus que le suffixe *-inium* a dû être à la fois gallo-roman et germanique, ce que devrait confirmer la toponymie de nos régions.

2. Pour établir la liste des toponymes en *-inium*, on se limite, par souci de méthode, à ceux qui sont attestés par des formes anciennes chez Gysseling. Se situent à l'est de la limite du territoire nervien et du domaine picard :

- En Wallonie, Aublain [Ph 75] ; Chersin, à Nassogne [Ma 49] ; Hélécine = Neerheyllissem [Ni 20] ; Melin, à Onhaye [D 50] ; Mettet [Na 131] ; Montigny, à Arbre [Na 126] ; Mouhin, à Waremme ; Sclayn [Na 65] ; Vedrin [Na 59] ; Wellin [Ne 4].
- Dans le domaine germanique : Heusden, Kuringen, Rummen et Zerkingen.

Particulièrement nombreux en zone picarde, belge et française (85 environ), les toponymes en *-inium* se raréfient progressivement et semblent absents au sud de la Somme.

3. Le suffixe *-inium* s'adjoint indifféremment à un premier élément qui peut être gaulois, latin ou germanique. Il faut toujours être attentif au fait qu'il s'agit parfois d'un anthroponyme comme tel (par. ex. Herlin, Hermelin).

4. Aux formes anciennes attestées, il est permis d'en ajouter d'autres, conjecturales, mais en se limitant à celles où la nasale *-n* présente l'une ou l'autre trace de palatalisation. A cet égard, des toponymes comme Onnaing et Quiévrain sont spécialement intéressants, compte tenu du nombre et de la variété de leurs formes anciennes. Cette documentation supplémentaire, qui pourrait doubler les témoins utilisables, ne fait que confirmer les premières constatations déjà faites.

L. VAN DURME : *Les toponymes Dries, Trî et Trieux.*

Communications faites à la section wallonne :

J. GERMAIN : *Prononciation française et gentilés de noms de communes (province de Namur).*

Le travail présenté correspond à un besoin maintes fois exprimé, celui de disposer d'une liste de référence à la fois de la prononciation française correcte des noms de lieux et de l'indication des gentilés ou dérivés adjectivaux de ces mêmes noms de lieux. Le travail réalisé par Albert Doppagne dans les années 1960 qui était destiné à combler cette lacune est malheureusement perdu et il a fallu se résigner à le recomposer en partie.

On s'est limité dans un premier temps au territoire de l'actuelle province de Namur. Si la prononciation française des noms de lieux a une consistance réelle puisqu'utilisée constamment dans les rapports oraux, il n'en va pas de même pour les gentilés qui n'ont pas

d'existence officielle et qui ne sont généralement utilisés que dans la langue écrite, journalistique essentiellement.

Pour la prononciation, on a recours aux notations simplifiées de l'Association Phonétique Internationale (API) qui est le plus universellement reconnu et qui est enseigné dans les écoles. Il n'est sans doute pas facile d'accès, mais il ne doit aussi être utilisé que par une certaine catégorie de gens.

Pour les gentilés, c'est plus complexe. S'il existe bien quelques gentilés attestés à date ancienne — surtout pour les villes et localités importantes (Namurois, Dinantais, Cinaciens, etc.) — il n'en va pas de même pour les noms de communes moins importantes. L'usage des gentilés est relativement récent, livresque, journalistique (chroniques régionales et sportives). Autrefois, on avait recours davantage aux gentilés dialectaux quand ils existaient (*Djiblotins, Meûts, etc.*) et surtout aux blasons populaires.

Sur cette base, et tenant compte du fait que ces gentilés appartiennent essentiellement à la langue écrite, on propose de nouveaux gentilés en répondant à plusieurs critères :

- * cohérence du système, chaque finale générant en principe le même suffixe ;
- * priorité au suffixe *-ois*, le plus neutre, puis aux suffixes *-ais* et *-éen/-ien* ;
- * vraisemblance du gentilé ;
- * caractère euphonique du gentilé (ex. : Anhéen qui est écarté) ;
- * absence de jeux de mots déplaisants ;
- * recours le moins fréquent aux composés trop savants ou étymologiques ;
- * proximité graphique du nom de lieu correspondant (ex. : Onhaytois) ;
- * traitement des composés comme des syntagmes (ex. : Saint-Servaitois, Bois-de-Villerois) ;
- * similitude de gentilé pour des noms de lieux communs faisant partie de la même entité (ex. : Bourseignais).

Pour faire reconnaître cette liste de référence, on se propose de la soumettre :

- * aux différentes communes de la province de Namur ;
- * à un public plus large via la publication de la liste dans *Vers l'Avenir*.

Les membres de la Commission marquent leur intérêt pour la démarche. Ils souhaiteraient que l'enquête soit élargie aux gentilés dialectaux (quand ils existent), que l'on puisse doubler la notation phonétique de l'API par une notation usuelle du type Feller et enfin que l'on conjugue ce travail avec celui en cours d'étude au Conseil des langues régionales endogènes en matière de graphie des formes dialectales des noms de communes (proposition de J.-L. Fauconnier). On examinera la possibilité de réaliser le même travail pour les autres provinces et les possibilités de publications d'un tel travail collectif.

Par ailleurs M. Francard fait trois remarques sur les propositions exprimées dans l'exposé : 1° hiérarchiser davantage les critères ; 2° déterminer les finales uniformes des gentilés, mais en tenant compte de l'existant (par ex. Marlovanais) ; 3° uniformiser la notation phonétique des finales sonores.

M.-G. BOUTIER : *L'étymologie de w. piyin.ne, pihindje 'maladie qui court, épidémie'*.

Dans le prolongement du dernier vol. de l'ALW 15 consacré au corps humain et aux maladies, Marie-Guy Boutier a repris le difficile problème du mot wallon *piyin.ne, pihindje* 'maladie qui court, épidémie', attesté principalement dans l'est de la Wallonie et resté sans explication satisfaisante (pp. 20-23). Elle propose de partir du mot grec *epidemia* 'séjour, arrivée dans un pays' (attesté chez Hippocrate) > **pidemia*, qu'elle analyse du point de vue des évolutions possibles affectant la consonne *d* > *h* ou *d/t* et la voyelle tonique *e* > *i* ou *e*. Elle parvient à établir par ce bois la filiation savante du mot wallon.

J. LOICQ : *A propos de l'étymologie de Tournai, à la lumière des dernières découvertes archéologiques.*

A la lumière non pas d'éléments nouveaux dans la documentation écrite mais bien dans le matériel archéologique, J. Loicq revient sur l'explication traditionnelle du NL *Tournai* (anthroponyme *Turnus* +

-*acum*) en s'étonnant qu'on ait toujours répété celle-ci sans jamais la remettre en question (cf. *BTD* 68, 241). L'anthroponyme *Turnus* n'existe pas en effet en Gaule romaine ni comme gentilice ni comme cognomen.

Pour lui, il semblerait que l'on ait affaire à la forme abrégée d'un nom du type **Turno-durum* (à comp. avec l'ancien nom de *Tonnerre*, en Bourgogne), composé avec le radical pré-celtique *turn-* désignant une hauteur. A Tournai, il pourrait s'agir de La Loucherie, l'un des plus anciens quartiers de la ville. D'après des fouilles archéologiques récentes, il semblerait qu'on ait affaire à Tournai à un habitat peut-être pré-romain, en tout cas antérieur à l'empereur Claude, probablement de l'époque pré-augustéenne, avec des camps fortifiés mi-indigènes mi-romains.

A la section flamande, cinq communications ont été faites. En outre, le 18 avril, la section flamande a organisé un colloque à Anvers.

Le *Bureau de la Commission* était composé de la façon suivante pour la période 1998-1999 : Jean GERMAIN, président ; Johan TAELEDEMAN, vice-président et président de la section flamande ; Léo WINTGENS, président de la section wallonne ; Jean GERMAIN, secrétaire de la section wallonne ; Willy VAN LANGENDONCK, secrétaire de la section flamande ; Frans DEBRABANDERE, secrétaire général.

La *composition de la Commission* s'est modifiée comme suit : L'honorariat a été accordé à monsieur Luc VAN DURME. Ont été élus membres de la section wallonne madame Catherine HANTON et monsieur Jean-Marie CAUCHIES.

Le *Bulletin LXX* (1998) compte 408 pages. Il a été envoyé aux institutions et revues avec lesquelles nous entretenons des *relations d'échange*. Les ouvrages parvenus à la Commission, à titre d'achat ou d'échange, sont déposés dans notre bibliothèque, incorporée dans la

bibliothèque de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Cent exemplaires sont mis à la disposition des centres scientifiques des universités de Belgique, pour être mis à la disposition des étudiants et chercheurs.

En matière de *changement ou d'attribution de noms de rues*, la Section wallonne de la Commission a été consultée en 1998 par les 72 communes wallonnes, bruxelloises et germanophones, dont les noms suivent :

Amay, Anderlecht, Anderlues, Antoing, Attert, Aywaille, Bassenge, Beaumont, Beloeil, Braine-l'Alleud, Braine-le-Comte, Bruxelles, Burdinne, Ciney, Charleroi, Châtelet, Chimay, Comines-Warneton, Couvin, Crisnée, Dinant, Donceel, Dour, Esneux, Estaimpuis, Eupen, Flémalle, Fléron, Fleurus, Forest, Fosses-la-Ville, Frameries, Gembloux, Genappe, Grez-Doiceau, Habay, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Hamois-en-Condroz, Hannut, Herstal, Hornu, Houffalize, Huy, Ixelles, Jodoigne, Koekelberg, La Bruyère, La Louvière, Lasne, Le Rœulx, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Libramont, Liège, Malmedy, Marche-en-Famenne, Martelange, Mettet, Mons, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Paliseul, Pepinster, Philippeville, Plombières/Bleiberg, Profondeville, Raeren, Rebecq, Rochefort, St-Josse-Ten-Noode, Sambreville, Sankt Vith, Soignies, Vielsalm, Walcourt, Wanze, Waterloo, Watermael-Boitsfort, Wavre, Welkenraedt.

La Commission a poursuivi la *révision linguistique des noms géographiques des cartes d'état-major* publiées par l'Institut Géographique National. Pour la section wallonne, l'examen a été fait par Jean LECHANTEUR (les planchettes 42/2-6, 48/3-4, 7-8 au 1/10.000°), Jean GERMAIN (les planchettes 41/2-4, 41/7-8, 43/5-6 et 53/1 au 1/10.000°).

Pour la section flamande et les formes néerlandaises, l'examen a été réalisé par Willy VAN LANGENDONCK.

Divers autres courriers ont été également adressés à Madame Laurette ONKELINX, aux directions générales des pouvoirs locaux du Ministère de la Région wallonne, à l'Institut géographique national ainsi qu'à des particuliers de Belgique et de l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bruges, le 31 décembre 1998.

Le Secrétaire,

F. DEBRABANDERE.

Le Président,

J. GERMAIN.